

100 % DEMAT'

DES MARCHES PUBLICS

C'EST DEMAIN

L'obligation de **dématérialisation de tous les marchés publics d'un montant supérieur à 25.000 €** entrera en vigueur **le 1^{er} octobre 2018**, ce qui signifie que :

- ✓ le dépôt de vos candidatures et offres se fera uniquement sur la plateforme d'acheteur du Département : <http://marchespublics.dordogne.fr>
- ✓ les échanges (questions, négociations, rejets, attribution...) se feront également par voie électronique sur AWS en passant par le lien « **Correspondre avec l'acheteur** » figurant sur l'avis.

En pratique

1. **Créez un compte** sur le profil d'acheteur du Département : la <https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>
2. Dotez-vous d'une **clé de signature électronique** (lien utile : http://www.achatpublic.com/achat-public/autorites_de_certification)
3. Déposez votre offre dans AWS et les pièces de la candidature dans le **coffre-fort** d'AWS

Utilisez les outils mis à disposition par le Département pour simplifier votre remise d'offre

MPS

Le MPS (marché public simplifié)

- ✓ Candidatez avec votre seul numéro SIRET en déposant vos plis par le dispositif « Marché Public Simplifié » sur la plateforme AWS.
- ✓ Joignez votre offre technique et commerciale et quelques informations complémentaires en votre seule possession.

L'e-DUME (document unique de marché européen)

- ✓ Il se substitue aux formulaires DC1 et DC2 auparavant utilisés dans les procédures de passation de marchés publics.
- ✓ Son intégration vise à simplifier les démarches nécessaires à effectuer en vue de candidater à un marché public.
- ✓ **Il est réutilisable dans le but d'alléger les procédures de passation des marchés.**
- ✓ Pour compléter l'e-DUME en ligne et le réutiliser allez sur votre espace fournisseur AWS, et faites DUME <https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>